Conseils aux usagers (que vous pouvez reprendre dans les bulletins municipaux)

Le verglas : Etre surpris par la présence de verglas entraîne des accidents graves

Si on se rend compte qu'on roule sur le verglas :
NE PAS FREINER
et réduire très progressivement son allure.

Si on dérape sur le verglas :
NE PAS FREINER,

DEBRAYER
et ESSAYER de redresser la trajectoire du véhicule par une rotation du volant immédiate mais MESUREE.

Conseils aux gestionnaires de voirie

Les passages piétons en agglomération

La sécurité des piétons est assurée quand l'implantation du passage piéton permet une bonne visibilité de part et d'autre. Il est recommandé d'appliquer la règle des 6 secondes pour les piétons : ils doivent, en effet, bénéficier de 6 secondes de visibilité à droite comme à gauche
En deçà de cette distance, il est recommandé de déplacer le passage piéton ou de s'interroger sur son maintien.
Lorsqu'il existe des stationnements à proximité, il faut éviter que des places de stationnement encadrent le passage piéton de manière à ne pas créer de masque visuel pour l'usager et le piéton. Il est recommandé de laisser 5 mètres libres de part et d'autre. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'unité Sécurité Routière de la DDEA (contact en bas de page 4).

Accidentologie

Le département des Côtes d'Armor affiche de mauvais résultats par rapport à la tendance nationale.
Après 3 années de baisse consécutive, les chiffres du nombre des tués dans le département sont à la hausse, à l'inverse de la tendance nationale (- 7,5% de tués sur 12 mois en 2008 en France).

L'alcool et la vitesse sont les deux premières causes des 48 accidents mortels de 2008 ayant provoqué 56 décès.

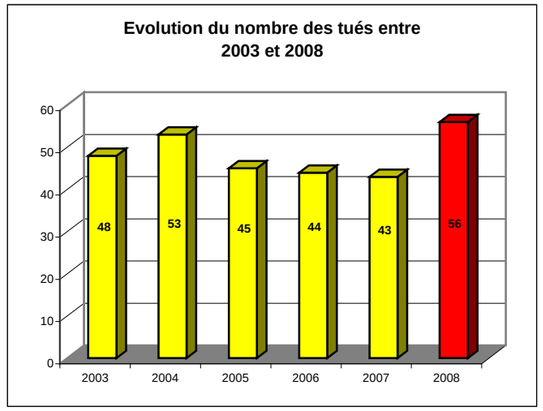

Pour plus d'informations sur les zones de rencontre, le PDASR, Label Vie, les compteurs de vitesse, vous pouvez contacter l'unité Sécurité Routière de la DDEA via deux adresses:
Adresse postale : DDEA – SI/SRIGC - 5, rue Jules Vallès – BP 2361 - 22023 Saint-Brieuc Cedex
et Courriel : SRGC.SMES.DDE-22@developpement-durable.gouv.fr

Quadrimestriel- n°1 – Janvier 2009

La Lettre de la Sécurité Routière en Côtes d'Armor

SOMMAIRE

Editorial
2 nouveaux panneaux de signalisation

Dossier
Témoignage d'un élu correspondant

Actualités
Compteurs Vitesse

Actions
Exemples dans le département
Appel à projets PDASR

Conseils
Aux usagers : Conduite sur verglas
Aux gestionnaires : Les passages piétons

Accidentologie

EDITORIAL

L'année 2008 a été marquée par une forte mobilisation des communes dans le domaine de la sécurité routière. Ce sont en effet 208 élus qui ont été désignés par les conseils municipaux pour porter les doctrines de sécurité routière et mettre en place des actions de prévention auprès du public.
Je suis heureux de vous adresser la 1ère lettre de communication qui permettra de faire vivre ce nouveau réseau.
Cette publication vous informera de l'actualité de la sécurité routière et fera partager les préoccupations de chacun en la matière. Elle a vocation à être un support d'échanges sur les enjeux au niveau local.
Si au niveau national les résultats de l'année 2008 sont encourageants, en revanche les chiffres de l'accidentologie ne sont pas bons pour notre département, 56 personnes y ont perdu la vie soit 13 de plus qu'en 2007. Les jeunes et les seniors ont été particulièrement touchés au cours de l'année qui vient de s'achever.
En 2009, il est indispensable que nous soyons tous mobilisés dans la lutte pour la sécurité routière car c'est tous ensemble que nous ferons baisser ces chiffres dramatiques.

Jean-Louis FARGEAS
Préfet des Côtes-d'armor

2 nouveaux panneaux de signalisation

Depuis la parution du décret du 30 juillet 2008, les collectivités locales disposent désormais de trois outils pour créer, en agglomération, des zones de circulation apaisée :
- l'aire piétonne,
- la zone 30 qui permet un partage de la chaussée,
- et désormais, **la zone de rencontre** qui organise la cohabitation de l'ensemble des usagers.

Zone de rencontre : mode d'emploi

Dans une zone de rencontre, les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité.
Tous les véhicules peuvent y circuler, mais sans excéder la vitesse de **20 km/h.**
Toutes les chaussées, sauf exception, sont à double sens pour les cyclistes.
Pour plus d'informations, contacter la DDEA (contact en bas de page 4)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
Côtes d'Armor

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Dossier

Témoignage d'un élu correspondant :

Philippe COSQUER
Elu Correspodant de la commune du FOEIL
Chargé de Mission – Campus de l'Artisanat et des Métiers

Depuis combien de temps êtes-vous élu municipal ?
C'est mon premier mandat. J'ai été élu au Foeil lors des dernières élections en 2008. Je souhaitais en même temps prendre part à la vie associative ainsi qu'aux problématiques citoyennes et communales, être "acteur" pour ma commune.

Pourquoi être en plus un élu « correspondant sécurité routière »?
Depuis 2005, Véhipôle abrite la Maison départementale de la Sécurité Routière. Ainsi, régulièrement, des actions de sensibilisation aux risques routiers se déroulent au sein de Véhipôle. C'est donc tout naturellement par certaines de mes missions, mais également par la rencontre des acteurs départementaux en liaison avec la Sécurité Routière, que j'ai pris conscience de l'importance de ce dossier associé au Pôle de compétence. En effet, je participe au Pôle de compétences Sécurité Routière qui réunit régulièrement toutes les instances en lien avec la problématique de l'insécurité routière dans le département. En outre, des personnes de mon entourage privé et professionnel ont perdu tragiquement la vie dans des accidents de la circulation, qui se sont produits dans le département des Côtes d'Armor (février 2007 et décembre 2008).
Ainsi, c'est par une des fonctions de mon emploi, que je me suis proposé à être le correspondant Sécurité Routière de ma commune, pour cette mandature.

Quels sont vos projets en tant qu'élu « Correspondant Sécurité Routière » ?
Bien entendu, ce ne sont pas les idées qui manquent.
Plusieurs associations de ma commune et des communes limitrophes utilisent la salle polyvalente du Foeil. Je souhaiterais que ces associations soient sensibilisées au problème de l'alcoolémie au volant et qu'elles puissent être vigilantes à la consommation des boissons alcoolisées lors des soirées conviviales. Aussi, j'ai l'intention de proposer une charte spécifique, de type "bonne conduite" qui inciterait ces associations à prendre en considération ce facteur important d'accidents.
Dans un autre registre, certains véhicules circulent dans le bourg à des vitesses inadaptées vis à vis de l'aménagement routier en place. Un état des lieux des vitesses pratiquées et de l'aménagement urbain pourrait permettre d'aboutir à un plan de circulation sécurisé, pour un coût mesuré.
De plus, la commune de Le Foeil vient de s'engager dans la constitution d'un PLU. Il me paraît intéressant de profiter de cette opportunité pour réfléchir à un plan de circulation global qui pourrait s'intégrer dans la démarche prospective de l'évolution à moyen et long terme de notre commune.
Naturellement, d'autres idées d'actions sur le terrain seront envisageables et je serai attentif à toutes les idées que les différents élus correspondants Sécurité Routière pourront mettre en œuvre.

Actualités

Compteurs Vitesse

Pour répondre à la demande de certains élus correspondants exprimée lors des réunions de sensibilisation de septembre 2008, la coordination sécurité routière a été dotée de deux compteurs radars. Ces matériels permettent :
- de réaliser des comptages de trafic routier (avec une distinction entre les véhicules légers et les poids lourds),
- d'effectuer des enquêtes de vitesse.

L'appui technique sera assuré par la DDEA unité sécurité routière.

Pour bénéficier du dispositif, vous pouvez contacter l'unité Sécurité Routière de la DDEA (contact en bas de page 4).

Liens utiles sur internet :

www.msr-cotesdarmor.com
www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr
www.soufflez-vous-saurez.fr
www.sortezrevenez.fr

Actions

Séniors

Les seniors font partie de la tranche d'âge qui compte le plus de tués dans les accidents de la route dans le département des Côtes d'Armor.
Un guide pédagogique a donc été réalisé à leur intention et sera diffusé en janvier 2009 auprès des associations, des mairies et de différents organismes.
Il rappelle les principales règles de sécurité et donne quelques conseils simples de sécurité.
Une vaste campagne d'affichage sera également menée dans les cabinets médicaux et les mairies. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés auprès de l'unité Sécurité Routière de la DDEA (contact en bas de la page 4).

Jeunes

Gilbert Le Floch
Elu Correspondant à Plouha

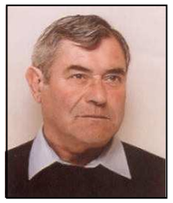

Plouha : 700 élèves sensibilisés à la sécurité routière
Les élèves des classes élémentaires et des collèges publics et privés de la commune ont été sensibilisés à la sécurité routière le 16 octobre 2008.
M. Gilbert le Floch, élu correspondant sécurité routière, et M. David Nédélec, policier municipal, ont axé leur action sur les conséquences de certains comportements sur la route que ce soit à pied, à vélo ou à deux-roues motorisés. Ce fut également l'occasion de rappeler aux jeunes les règles essentielles de sécurité.
Chaque élève du primaire s'est vu remettre un permis piéton à l'issue de la manifestation.

Théâtre-forum

Un théâtre-forum a eu lieu le jeudi 11 décembre 2008, au Lycée Sacré Cœur sur le thème : « Les Jeunes et la Sécurité Routière ». Cette action était pilotée par la DDE et la Préfecture et animée par les étudiants de l'IUT de Saint-Brieuc et par la compagnie professionnelle de théâtre « Hôtel de la Plage » de Guingamp . Plus d'une centaine de personnes ont assisté à ce théâtre forum : des étudiants du Campus Mazier de Saint-Brieuc et du Lycée Sacré-Cœur et des acteurs de la Sécurité Routière du Département. Cette action avait pour but de communiquer sur la Sécurité Routière par un outil innovant qu'est le théâtre–forum et d'aborder différemment les problèmes de Sécurité Routière que rencontrent les jeunes en tant qu'usagers de la route, dans un code de langage qui leur parle.

Les étudiants de l'IUT sur scène

Le public du théâtre-forum

PDASR 2009

Appel à projets 2009 :

Le pôle sécurité routière lance un appel à projets pour des actions de sécurité routière.
Si vous souhaitez proposer une action innovante à inscrire dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, vous pouvez contacter l'unité Sécurité Routière de la DDEA (contact en bas de page 4).

Les jeunes de 14 à 28 ans peuvent imaginer un projet de Sécurité Routière et recevoir jusqu'à 800 €
pour l'aide au financement de l'action.
Pour tout savoir sur LABEL VIE visitez le site www.securiteroutière.gouv.fr
ou téléphoner à la DDEA 22 Sécurité Routière, au 02 96 68 96 88.